

# Assurance juridique : Avocats.be tempère

■ Le projet doit permettre à la classe moyenne d'avoir accès à la justice. Mais il n'est pas prêt.

L'annonce ce dimanche de l'approbation par le conseil des ministres des modalités de l'assurance protection juridique pourrait faire croire que le mécanisme est fin prêt, alors que beaucoup d'aspects du projet doivent encore être décidés, a expliqué mercredi à l'agence Belga Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be. Ainsi, aucun tarif/horaire pour les avocats n'a encore été convenu avec les Ordres, pointe-t-il, tandis que la concertation avec le ministre de la Justice se poursuit dans un esprit qu'il juge positif.

Pas encore d'accord avec les barreaux

Au vu des réactions suscitées par la mise sur les rails d'une assurance protection juridique, Avocats.be a publié mercredi un communiqué pour réitérer son soutien au projet, à l'élaboration duquel il collabore activement, mais aussi pour rappeler qu'il n'y a pas encore d'accord avec les Ordres des barreaux sur les tarifs qui s'appliqueraient aux avocats disposés à travailler dans le cadre de cette assurance.

Outre les tarifs, le montant des forfaits, des franchises, des plafonds ainsi que l'ampleur de l'incitant fiscal restent à déterminer concrètement, de même que les conséquences pour les avocats d'un éventuel conventionnement, ajoute Jean-Pierre Buyle. "Si l'on prévoit une soupape pour les gros dossiers particulièrement chronophages, il faut aussi voir qui paierait le supplément." Bref, "il y a encore beaucoup de travail, surtout de nature économique avec des calculs à faire", résume le président d'Avocats.be. "Mais tout le monde est de bonne volonté malgré les sensibilités différentes", assure-t-il.

Dimanche, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) s'est félicité d'un accord sur les "modalités de l'assurance protection juridique", dont les "nouvelautés" sont "l'incitant fiscal dont bé-

néficiera le souscripteur, l'extension de la couverture à, par exemple, le divorce et la construction, le relèvement des plafonds de la garantie minimale et l'introduction d'une non-nécessaire pour les avocats".

Pour Avocats.be, une telle assurance est effectivement indispensable. Elle doit "permettre aux justiciables qui ne peuvent bénéficier de l'aide juridique et particulièrement, à la classe moyenne, d'avoir accès à une justice de plus en plus chère en raison, notamment, de l'application de la TVA sur les honoraires d'avocats et frais d'huissier, et de l'augmentation des droits de mise au rôle et des indemnités de procédure", estime l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique. (Belga)

## LA JOURNÉE

### La marmite communautaire chauffe de nouveau en périphérie

La scission de l'arrondissement de Bruxelles-Ixelles-Vilvorde n'a manifestement pas tout à fait éteint les querelles communautaires en périphérie bruxelloise. Exemple à Rhode-Saint-Genèse où l'opposition néerlandophone a décidé de porter plainte auprès de la tutelle flamande après que la commune a lancé une campagne d'information destinée à ses habitants francophones. Objectif : leur rappeler qu'ils peuvent, tous les quatre ans, demander que leurs documents administratifs leur soient fournis en français. Cette plainte, pratiquement réclamée par l'aile N-VA du gouvernement flamand, démontre que "la N-VA n'a plus peur de s'afficher comme le premier ennemi de l'Etat de droit, fustige Sophie Rohonyi, présidente du parti Défi-Périphérie. Alors que le parti nationaliste assume des missions ministérielles l'obligeant à faire respecter la loi, elle en profite surtout pour appliquer son programme, à savoir la fin du régime des facilités, quitte à refuser, encore une fois, d'exécuter une décision de justice." Comme le bourgmestre CDH de Rhode, Pierre Rolin (CDH), elle s'appuie sur un arrêt du Conseil d'Etat pour soutenir cette campagne. Ben Weyts, ministre N-VA en charge de la

périphérie au gouvernement flamand estime, lui, que celle-ci est contraire à la législation linguistique.

### La fusion avec l'UCL ? Les étudiants de Saint-louis n'en ont que faire

Petit coup de blues dans la représentation étudiante. Ces lundi et mardi, les étudiants de Saint-Louis étaient appelés aux urnes pour se prononcer sur le projet de fusion entre leur université et l'UCL. Ce vote était destiné à guider leurs représentants qui bénéficient de quatre voix sur les vingt lors de l'assemblée générale qui se tiendra ce jeudi à 16 heures, et qui doit se déterminer sur le projet. Mais voilà, il était admis que la consultation ne serait considérée comme représentative qu'en cas de participation de minimum 30 % des étudiants. Après dépouillement, il s'est avéré qu'à peine 20 % des étudiants ont participé à la consultation. Face à cet échec de participation (qui en dit long de l'intérêt que les étudiants portent au projet), le conseil étudiant de Saint-Louis a décidé de ne même pas dépouiller les bulletins, "puisque les résultats (non représentatifs) influenceraient nécessairement les membres de l'Assemblée générale", peut-on lire sur la page Facebook du conseil étudiant.

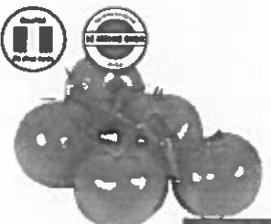
## Comparer les promos BBQ ?

Pas besoin. Nous le faisons chaque jour à votre place. Si nécessaire, nous diminuons notre prix. C'est ainsi qu'on vous garantit les meilleurs prix.



**Pilons de poulet sautés**  
4,17 €/kg

Réaction promo concurrent



**Tomates en grappe en vrac**  
1,38 €/kg

Notre prix était déjà le plus bas



**Ois Magnum Classic 8 x 110 ml**  
2,78 €

Réaction promo concurrent 3,15 €/l

**colruyt** meilleurs prix